

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

—————
Séance du 5 juin 2015
Rapporteur :
Monsieur Christian LE
BIHAN

N° 13

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 16/06/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 05/06/2015
(accusé de réception du 15/06/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Constitution de servitude au profit de madame Ricaud - rue de la Terre Noire

—————

Dans le cadre du raccordement de la propriété Ricaud au réseau d'assainissement collectif rue de la Terre Noire, la ville de Quimper consent sur le domaine privé communal une servitude de passage de canalisation moyennant une indemnité de 350€.

Afin de pouvoir procéder au raccordement de la propriété Ricaud au réseau d'assainissement collectif rue de la Terre Noire, la ville de Quimper constitue au profit la parcelle cadastrée CV 19 appartenant à madame Ricaud :

- une servitude de passage de canalisation d'eaux usées sur un chemin de terre cadastré CV sous les numéros 431 et 432 sur une longueur approximative de 35 mètres, située au moins à 0,80 m de la surface naturelle du sol.

Un accord est intervenu moyennant une indemnité globale et forfaitaire de 350€ conformément à l'avis de France Domaine.

Les frais seront supportés par le demandeur.

Par ailleurs, le conseil municipal lors de sa séance du 30 janvier 2015 a autorisé au profit de la propriété de madame Ricaud cadastrée CV 19 la constitution d'une servitude d'accès sur ce chemin de terre accédant à la rue de la Terre Noire. Cet accès est constitué des parcelles CV 431 et 432. Or la délibération ne relatant que la parcelle CV 432, il est nécessaire d'apporter une rectification en incluant dans cette assiette de servitude d'accès la parcelle CV 431.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer tous les actes à intervenir.

Le maire,

Ludovic JOLIVET